



« Le 13 février 1960, la première bombe atomique française est expérimentée à Reggan. L'événement a été précédé, sur le plan international, par toutes sortes de mises en garde inspirées par les Anglo-Saxons et portant sur les dangers de contamination atmosphérique que feraient courir l'explosion. Ainsi l'ONU nous avait-elle sommés d'y renoncer. Ainsi plusieurs gouvernements africains protestaient-ils contre l'utilisation du Sahara pour ces expériences. Ainsi le Nigeria allait-il jusqu'à rompre ses relations. Nous avons assisté, en marquant quelque ironie, à cette coalition d'alarmes de la part de tant d'États qui avaient vu, sans montrer aucune indignation, Américains, Britanniques, Soviétiques, procéder déjà à quelque deux cents explosions. Mais, le fait étant accompli par nous avec toutes les précautions possibles et sans qu'en soit résultée la mort de personne, les émotions s'apaisaient bientôt. Reste la preuve donnée que la France a su – puisqu'hélas il le fallait – accomplir par ses seuls moyens et sans nul concours extérieur la série d'exploits scientifiques, techniques et industriels que représente l'aboutissement et que, décidément, elle reprend son indépendance. »

**Charles de Gaulle**

Mémoires d'espoir (Tome IV)

**Il y a 66 ans, dans le désert du Tanezrouft, l'explosion de la première bombe atomique française faisait de la France la quatrième puissance nucléaire mondiale, consacrant une ambition de souveraineté militaire portée depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale.**

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la France se trouve dans une position de dépendance stratégique vis-à-vis de ses alliés, en particulier des États-Unis. La création du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) par l'ordonnance du 18 octobre 1945, signée par le général de Gaulle, pose les premiers jalons d'un programme nucléaire national. Toutefois, c'est sous la Quatrième République que le projet militaire prend véritablement forme, de manière

largement secrète. En 1954, le président du Conseil Pierre Mendès France autorise la poursuite des recherches nucléaires à finalité militaire, dans un contexte marqué par la guerre froide, la crise de Suez de 1956 et la prise de conscience que la garantie nucléaire américaine, dans le cadre de l'OTAN, n'est pas inconditionnelle.

L'année 1955 voit le programme nucléaire français doté d'un budget spécifique, l'inscrivant dans la durée. Guy Mollet, alors président du Conseil, poursuit cet effort. Le tournant stratégique de 1957, marqué par la capacité de l'Union soviétique à menacer directement le territoire américain grâce à ses missiles balistiques intercontinentaux, renforce la conviction des dirigeants français qu'une nation ne peut confier sa survie à un allié dont les intérêts ne sont pas nécessairement identiques aux siens. La doctrine américaine de « riposte massive » perd en crédibilité, rendant plus urgente encore la constitution d'une force nucléaire nationale.

Le retour au pouvoir du général de Gaulle en juin 1958 accélère considérablement le programme. Dès le 5 juillet 1958, de Gaulle avertit le secrétaire d'État américain John Foster Dulles de la détermination de la France à se doter de l'arme atomique. Le Commandement interarmées des armes spéciales (CIAS), créé en février 1958 sous l'autorité du général Charles Ailleret, est chargé de préparer les campagnes d'essais. La décision est prise : le premier essai nucléaire français aura lieu au début de l'année 1960. Le site retenu est Reggane, au cœur du Sahara algérien.

## **Reggane : la préparation d'un essai hors normes**

La construction du Centre saharien d'expérimentations militaires (CSEM) de Reggane débute à la fin de l'année 1957. Le site choisi se trouve à Hammoudia, à une quarantaine de kilomètres au sud-ouest de Reggane, dans la région du Tanezrouft, au centre du Sahara, à environ 700 kilomètres au sud de Colomb-Béchar. Ce désert de pierres et de sable, parmi les zones les plus arides de la planète, offre l'isolement jugé nécessaire à la conduite d'un essai nucléaire atmosphérique, même si les habitations les plus proches ne se trouvent qu'à quelque 70 kilomètres du point zéro.

Un vaste complexe logistique et scientifique voit le jour en pleine guerre d'Algérie. Des équipes du CEA et des forces armées convergent vers le site pour y installer les dispositifs de mesure, les postes d'observation et les bunkers de protection. Autour de la tour métallique de 100 mètres de hauteur, au sommet de laquelle doit être placée la bombe, sont disposés des matériels militaires destinés à évaluer les effets de l'explosion : chars, véhicules blindés, mannequins en tenue de combat, superstructures de navires de guerre avec tourelles et canons, et avions parqués derrière des monticules de sable. L'objectif est de mesurer les effets du souffle, de la chaleur et des rayonnements sur l'ensemble des équipements des trois armées.

L'engin nucléaire, une bombe au plutonium de type implosion semblable dans sa conception à la bombe Fat Man larguée sur Nagasaki en août 1945, est acheminé sur le site sous haute

sécurité. Sa masse est comparable à celle de son prédécesseur américain, mais son rendement est nettement supérieur : les scientifiques français ont bénéficié du savoir accumulé depuis 1945, notamment grâce à l'observation de mesures américaines et à la publication de données dans le cadre du programme Atoms for Peace.

## 07 h 04, le 13 février 1960 : l'explosion

Le 13 février 1960, à 07 h 04 heure locale, la bombe atomique française est mise à feu sur le site d'Hammoudia. L'opération porte le nom de code *Gerboise bleue* — la gerboise étant un petit rongeur du désert, et le bleu la première couleur du drapeau tricolore. L'engin, perché au sommet de sa tour métallique, libère une puissance estimée à 70 kilotonnes, soit entre trois et quatre fois la puissance de la bombe d'Hiroshima. Le taux de fission, supérieur à 50 %, constitue un résultat remarquable pour un premier essai, là où l'essai américain Trinity de juillet 1945 n'avait atteint qu'environ 17 %.

Au moment du déclenchement, un gigantesque éclair zèbre le ciel du Sahara. Le champignon atomique s'élève dans l'atmosphère tandis que l'onde de choc se propage sur des kilomètres. Les personnels présents sur le site, à quelques kilomètres du point zéro, ont pris la position de sécurité : assis au sol, dos tourné à l'explosion, tête entre les genoux, les coudes repliés protégeant les yeux. Certains disposent de lunettes opaques, mais l'intendance n'en a pas fourni suffisamment — une paire pour trois hommes environ, les autres s'équipant de masques de soudeurs.

L'annonce officielle de la Défense nationale, diffusée le jour même par la radio française, souligne le caractère inédit de l'enregistrement sonore de l'explosion, présenté comme une première mondiale. Le reportage, transmis à Paris par avion à réaction après avoir transité par le ministère des Armées, est diffusé dans une édition spéciale du journal parlé de France 1, Paris Inter.

## La France, quatrième puissance nucléaire mondiale

Avec le succès de *Gerboise bleue*, la France rejoint le cercle très restreint des puissances nucléaires, après les États-Unis (premier essai en 1945), l'Union soviétique (1949) et le Royaume-Uni (1952). Elle devient la quatrième nation au monde à maîtriser l'arme atomique, quatre ans avant la Chine, qui ne procédera à son premier essai qu'en octobre 1964.

Cet événement revêt une signification politique majeure qui dépasse largement le domaine militaire. Pour le général de Gaulle, l'accession au rang de puissance nucléaire est la traduction concrète d'une conception de la souveraineté nationale fondée sur l'indépendance stratégique. Comme l'a formulé l'historien Maurice Vaïsse, la notion de souveraineté a chez de Gaulle une traduction politique directe : c'est l'indépendance nationale, condition pour exister sur la scène internationale. La formulation diplomatique en est « *la nation aux mains libres* », c'est-à-dire

une France qui refuse l'inféodation à une alliance et l'intégration au sein de celle-ci.

Le 3 novembre 1959, lors d'une conférence à l'École militaire, de Gaulle avait défini les contours de cette ambition en évoquant la nécessité de disposer d'une force de frappe autonome dont l'arme nucléaire serait le fer de lance. Il s'agissait pour la France de se doter de moyens de défense propres, combinés mais non subordonnés à ceux de ses alliés. Cette vision aboutira, en mars 1966, au retrait de la France du commandement intégré de l'OTAN, affirmant de manière définitive l'autonomie stratégique nationale.

## La doctrine de la dissuasion du faible au fort

L'essai de Reggane inaugure la mise en place progressive de la force de dissuasion nucléaire française, théorisée notamment par le général Pierre-Marie Gallois. La doctrine dite de la « *dissuasion du faible au fort* » repose sur un principe simple : un État, même de taille modeste, peut dissuader un adversaire beaucoup plus puissant de l'attaquer, dès lors qu'il est en mesure de lui infliger des dommages supérieurs à l'enjeu du conflit. La France n'a pas besoin d'égaliser l'arsenal soviétique pour rendre toute agression prohibitivement coûteuse.

Cette stratégie implique la constitution d'une capacité de seconde frappe crédible, c'est-à-dire la certitude de pouvoir riposter même après avoir subi une première attaque nucléaire. Au cours des années 1960 et 1970, la force de frappe française se structure selon le schéma de la triade : les bombardiers Mirage IV, porteurs de la bombe AN-11, deviennent opérationnels en 1964 ; les missiles balistiques sol-sol du plateau d'Albion entrent en service en 1971 ; les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) assurent à partir de 1972 la composante océanique, la plus survivable et donc la plus dissuasive.

La force de dissuasion nucléaire, placée sous l'autorité exclusive du président de la République, demeure depuis lors un pilier de la politique de défense française. Elle repose sur trois principes : la permanence (elle s'exerce de manière continue), la suffisance (les moyens correspondent au strict nécessaire) et la souplesse (elle s'adapte au contexte stratégique). Ce cadre doctrinal, élaboré sous de Gaulle, n'a pas été fondamentalement remis en cause par ses successeurs.

## Les suites sahariennes et polynésiennes

Gerboise bleue n'est que le premier d'une série de quatre essais atmosphériques menés à Reggane entre 1960 et 1961. Gerboise blanche suit le 1er avril 1960, Gerboise rouge le 27 décembre 1960 et *Gerboise verte* le 25 avril 1961. Ce dernier essai est précipité dans des circonstances dramatiques : à la suite du putsch des généraux du 23 avril 1961, le gouvernement ordonne le tir de *Gerboise verte* dans l'urgence, afin d'éviter que l'engin nucléaire ne tombe entre les mains des insurgés, qui avaient localisé la bombe dans un entrepôt du port d'Alger.

Après les quatre essais atmosphériques de Reggane, la France poursuit ses expérimentations au Sahara par treize essais souterrains réalisés à In Ecker, dans le massif du Hoggar, entre 1961 et 1966. L'un d'entre eux, l'essai *Béryl* du 1<sup>er</sup> mai 1962, se solde par un accident grave : un nuage radioactif s'échappe du tunnel et contamine des militaires et des populations de la région. Une clause secrète des accords d'Évian de mars 1962, qui mettent fin à la guerre d'Algérie, autorise la France à poursuivre ses essais nucléaires au Sahara jusqu'en 1967.

À partir de 1966, les essais nucléaires français se déplacent vers la Polynésie, sur les atolls de Mururoa et Fangataufa. C'est là que la France fait exploser sa première bombe thermonucléaire (bombe H) le 24 août 1968. Au total, la France procède à 210 essais nucléaires entre 1960 et 1996. Le président Jacques Chirac, après avoir relancé une dernière campagne d'essais en 1995, annonce leur arrêt définitif le 29 janvier 1996. La France signe la même année le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), mettant un terme à cette séquence historique.

## Les retombées et la question des victimes

Les conséquences sanitaires et environnementales des essais de Reggane font l'objet de controverses persistantes. Selon un document déclassifié le 4 avril 2013 et rendu public en février 2014, les retombées radioactives de *Gerboise bleue* se sont étendues bien au-delà des prévisions initiales : elles ont couvert une zone de 200 kilomètres de large et 100 kilomètres de long, et ont duré 13 jours, une durée supérieure à celle qui avait été anticipée. Le rapport annuel du CEA de 1960 mentionne l'existence d'une zone contaminée d'environ 150 kilomètres de long.

Selon un rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) publié en 2005, les sites des essais de Reggane et d'In Ecker présentent toujours un danger pour les formes de vie et l'agence en exclut toute occupation autre que temporaire. Des études menées par des chercheurs algériens ont mis en évidence un lien entre les pathologies observées dans la région et les essais nucléaires réalisés entre 1960 et 1966.

En France, la loi Morin du 5 janvier 2010 institue un régime d'indemnisation des victimes des essais nucléaires français, qu'il s'agisse de vétérans militaires ou de populations civiles exposées. Ce dispositif, longtemps jugé insuffisant par les associations de victimes, a été progressivement élargi, sans toutefois satisfaire pleinement l'ensemble des demandes. Les pays riverains du Maghreb, qui avaient vigoureusement protesté dès 1960 — le Maroc rappelant son ambassadeur à Paris deux jours après *Gerboise bleue* —, continuent de réclamer une reconnaissance plus complète des responsabilités de l'État français.

66 ans après l'explosion de Reggane, la force de dissuasion nucléaire demeure la clef de voûte de la politique de défense de la France. Le pays dispose aujourd'hui de quatre sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération et d'une composante aéroportée articulée autour du missile air-sol moyenne portée amélioré (ASMP-A), emporté par les Rafale de l'armée de l'Air et de l'Espace et de la Marine nationale. La modernisation permanente de ces outils garantit la crédibilité de la dissuasion face à l'évolution des menaces.

L'essai Gerboise bleue du 13 février 1960 constitue, à bien des égards, l'acte fondateur de la souveraineté militaire de la France contemporaine. En accédant à l'arme nucléaire par ses propres moyens, en dépit des pressions internationales et d'une condamnation de l'Assemblée générale des Nations unies en novembre 1959, la France a affirmé sa capacité à garantir elle-même sa sécurité. Cette détermination, érigée en principe de politique étrangère, reste un élément structurant de l'identité stratégique française, dans un environnement international où les tensions entre puissances nucléaires n'ont pas disparu.

[View Fullscreen](#)

[Aller au contenu PDF](#)